



FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE
Commission « Lois du Jeu – Appels »

- CIRCULAIRE 12.05 JUILLET 2011 -

FAUTES GROSSIERES

- ✓ La nouvelle rédaction de la loi 12 précise qu'un joueur qui se rend coupable d'une faute grossière doit être exclu du terrain.
- ✓ La FIFA donne la définition suivante de la faute grossière :

« Un joueur se rend coupable d'une faute grossière s'il agit avec excès d'engagement ou brutalité envers un adversaire lorsqu'ils disputent le ballon quand il est en jeu. »

« Un tacle qui met en danger l'intégrité physique d'un adversaire doit être sanctionné comme faute grossière. »

« La règle de l'avantage ne doit pas être appliquée dans des situations impliquant une faute grossière à moins qu'une occasion nette de marquer un but ne se dessine. »

- ✓ Ainsi tout joueur effectuant un tacle avec violence doit être exclu du terrain (carton rouge). Dans le tacle avec violence, on entend un joueur qui avec un ou les deux pieds en avant, talon décollé ou non du sol, se lance contre un joueur en possession du ballon et qu'il touche ou non le ballon, la seule intention étant celle d'arrêter violemment le joueur adverse, et ainsi de mettre éventuellement en danger son intégrité physique.
- ✓ Exemples :
 - un joueur effectue un tacle en sautant délibérément dans les jambes de son adversaire qui détient le ballon. Dans ce cas, il y a mise en danger de l'intégrité physique de l'adversaire et le ballon sert simplement de prétexte au joueur coupable pour agresser son adversaire. Cette infraction doit être appréciée comme faute grossière et sanctionnée comme indiquée dans la loi 12.
 - lors d'un duel aérien, l'un des deux adversaires, tout en sautant vers le ballon, en profite pour agresser son rival en lui donnant un violent coup de coude. C'est une faute grossière indiscutable.
 - Balle aérienne. Un joueur saute vers le ballon. Pendant qu'il est en extension, son adversaire qui a les pieds au sol et ne s'est pas élancé vers le ballon en profite pour lui donner un violent coup de pied dans les jambes. C'est une faute grossière.

- Un joueur a le ballon dans les pieds. Un adversaire se précipite et lui assène un coup de poing sans même chercher à prétexter qu'il joue le ballon mais au contraire en affichant clairement, de par son comportement, son intention d'agresser son rival. Ce faisant, le fautif se rend coupable d'une faute grossière.